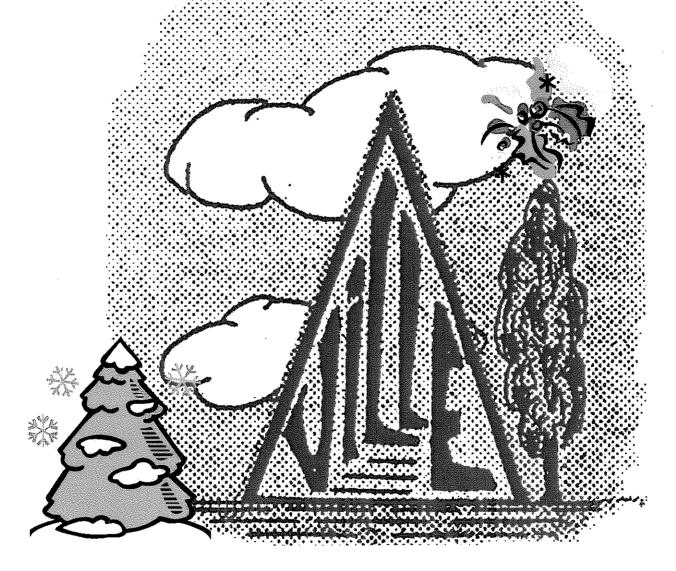
# VILL INFOS



Meille s voeux



N° 59 - ler trimestre 2009

#### <u>Le Mot du maire</u>



Voici une nouvelle année qui a commencé, bien frileuse autant dans le domaine climatique qu'économique.

Néanmoins, je souhaite à tous qu'elle se passe dans les meilleures conditions possibles et qu'elle vous apporte les joies que vous espérez.

Comme chaque année, je voudrais vous informer sur les travaux réalisés l'année précédente et ceux à venir :

#### EN 2008

**En ce qui concerne les travaux**, la toiture de la mairie a été refaite, le fossé en bout de la rue des Antes a été réaménagé et une portion de l'éclairage public a été remanié en collaboration avec le syndicat Force 8. Tous ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Général et l'Etat (pour la toiture de la mairie).

Au niveau du matériel, un nouveau photocopieur couleur relié à l'ordinateur a remplacé l'ancien devenu défaillant, au secrétariat de mairie.

Des jardinières ont été installées sur la place et le parking de l'église et de nouveaux cadres d'affichage ont été posés.

Les services techniques ont été dotés, eux aussi, de matériel indispensable : une remorque pour le tracteur - un épandeur (qui a bien servi pour saler les voiries) - un lève-palettes - une petite motobineuse pour l'entretien des parterres.

#### Pour 2009

Nous avons déposé deux dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Général : le premier concerne l'aménagement d'un accès handicapés à la mairie et à l'église et le second, la réalisation d'une aire de jeux à la Folle Emprise.

Les travaux de réfection de la toiture de l'église et du battant de la grosse cloche doivent commencer dans le courant du mois de février. Vous savez que nous avons lancé une souscription pour aider au financement avec le soutien de la Fondation du Patrimoine. Nous devons obtenir 5% du montant hors taxes des travaux pour que la Fondation nous subventionne à 20 %. Nous y sommes presque. Vous pouvez continuer à envoyer vos dons jusqu'à la fin des travaux. Les dons que vous avez faits en 2008 seront déductibles de vos impôts de 2009. Si vous faites un nouveau don, début 2009, il sera déduit en 2010.

Je remercie toutes les personnes et les entreprises qui auront contribué à la sauvegarde de notre patrimoine.

Le conseil municipal et moi-même, essaierons cette année encore de rester à votre écoute. Cependant, apporter une réponse immédiate et favorable à toutes les demandes n'est pas toujours facile et malheureusement pas toujours possible. Les contraintes réglementaires et financières nous imposent parfois de devoir dire non. Je sais que la plupart d'entre vous en est conscient et je demande à tous de la compréhension et de la patience.

Souvent aussi, nous avons à arbitrer des conflits de voisinage, c'est pourquoi je vous invite à adopter une attitude courtoise et à ne pas hésiter à parler calmement de vos problèmes entre vous pour vous faciliter la vie. Nous avons la chance de vivre dans un milieu rural encore protégé, essayons d'en préserver l'harmonie.

Au nom de tout le conseil municipal, je vous présente nos meilleurs vœux pour 2009 !

Le Maire, Philippe BARBILLON

#### La mairie vous informe

#### **RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes gens nés en JANVIER, FEVRIER et MARS 1993 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur seizième anniversaire. Se faire recenser est obligatoire. Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et au permis de conduire.

#### **VIGILANCE INTEMPERIES**

Nous vous rappelons qu'en période de gel et de neige, il revient aux habitants de nettoyer les coulées d'eau sur leur trottoir et dans leur caniveau, et de répandre si nécessaire du sable ou du sel afin d'éviter tout accident.

#### JEUX SUR LE PARKING DE L'EGLISE

Nous vous informons que:

- Vu l'implantation du parking de l'église à proximité de la RD64 sur laquelle le trafic routier est important ;
- Vu l'existence sur le territoire communal d'un terrain réservé aux jeux de ballons derrière la salle polyvalente ;
- Vu la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et notamment des enfants ; Un arrêté municipal interdisant les jeux de ballon sur le parking de l'église a été pris avec effet au 22 décembre 2008, date de sa publication. Il est demandé aux parents d'avertir leurs enfants. Les contrevenants pourront être punis d'une amende.

#### HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

• Le lundi et le vendredi, de 18h30 à 19h30

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler au : 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34.

Vous pouvez également nous adresser un courriel à l'adresse suivante : mairie.ville@wanadoo.fr

Rappel des horaires d'ouverture du cimetière

Du 1er octobre au 31 mars - les portes sont ouvertes de 8 heures à 17 heures

#### ETAT CIVIL

#### **DECES**

Monsieur Roger MARCEL, le 1er novembre Monsieur Jean-Claude WURIER, le 30 novembre Monsieur Georget LEMAÎTRE, le 4 décembre Madame Jacqueline PORCHEUR, le 29 décembre Madame Madeleine ELLEBOODE, le 12 janvier

## IIII REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL IIII

#### **REUNION DU 10 OCTOBRE 2008**

Présents: Mmes et Mrs Barbillon - Hallu - Valck -Trouillet - Talon - Avot - Gimaret - Brunel - Cresson -Bonenfant - Delenclos - Loir - Leion - Muchembled Absents excusés: Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : Mr Cresson

Compte rendu de la réunion du 10 octobre 2008 adopté

#### CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Le conseil municipal,

VU la loi nº84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 1.

statuts VU les décrets portant particuliers échelonnement indiciaire applicables au grade d'adjoint technique territorial,

Vu la délibération en date du 1er février 2008 fixant à 100% le taux d'avancement de grade des adjoints techniques de la commune:

Vu l'avis favorable du Comité technique Paritaire en date du 27 mai 2008:

Vu la réussite de Mademoiselle Vergano Magali, adjoint technique territorial de 2ème classe, à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1ère classe, en date du 21 décembre 2007;

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire:

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe à compter du 15/12/2008
- De créer un emploi d'adjoint technique territorial de 1ère classe à compter du 15/12/2008.
- De nommer Melle Vergano Magali sur ce poste après que la déclaration de création de l'emploi aura été faite auprès du centre de Gestion de l'Oise.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer toutes les pièces afférentes.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux modifications des crédits suivants sur le budget de l'exercice 2008 :

**COMPTES DEPENSES** 

Article 2188 (matériel): +6000 €

Article 2315 (Travaux voirie): - 6000 €

COMPTES RECETTES

Article 024 (reprise photocopieur): + 600 €

#### **REVISION DES LOYERS**

Le conseil municipal,

· considérant que les loyers des logements de la rue de la mairie ont été calculés en fonction des remboursements des emprunts qui ont été contractés pour cette réalisation et que ces remboursements sont à taux fixe et ne varient donc pas,

considérant que les révisions annuelles pour 2009 entraîneraient une trop forte hausse de ces loyers pour les logements de la rue de la mairie ainsi que pour celui situé rue du Mont Renaud,

décide à l'unanimité d'appliquer une révision annuelle correspondant à un quart de l'augmentation applicable selon les indices INSEE pour l'année 2009 pour les logements ci-dessous:

- 10, rue du Mont Renaud 1, rue de la mairie
- 3, rue de la mairie 3 bis, rue de la mairie

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### **CONVENTION SPA**

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet d'avenant à la convention de fourrière passée avec la SPA.

Montant à payer pour l'année 2009 : 317.25 € (soit 0.47 € par habitant sur la base de 675 habitants)

Monsieur le maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

#### PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE POUR LES EMPLOYES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal,

Considérant les articles suivants :

- article 70 de la loi nº 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 1983 portant droits et obligations fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre »:
- article 71 de la loi nº 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux;
- article 5 de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale;

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget.

Décide à l'unanimité:

ARTICLE 1 - d'attribuer au personnel de la commune, des prestations d'action sociale selon les tableaux cidessous:

## IIII REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL IIII

SEJOURS EN-	MOINS DE 13 ANS	DE 13 à 18
FANTS		ANS
COLONIES DE	6.59 € / JOUR	9.99 € /
VACANCES		JOUR
CENTRE DE LOI-	JOURNEE COM-	NEANT
SIRS SANS HE-	PLETE : 4.77 €/	
BERGEMENT	JOUR	
Dans la limite de	1/2 JOURNEE :2.39	
21 jours par an.	€/JOUR	
SEJOURS	FORFAIT 21	IDEM
CADRE	JOURS : 68.40 €	
SCOLAIRE	DUREE INFERIEU-	
	RE : 3.25 €/JOUR	
ENFANTS HAN-	18.82 € / JOUR	IDEM
DICAPES CEN-		
TRE DE VACAN-		
CES SPECIALISE		

#### **EVENEMENTS FAMILIAUX**

NAISSANCE OU ADOPTION	100 €
MARIAGE - PACS	100 €
DECES	200 €
DECES D'UN ENFANT, DU CONJOINT OU DU CONCUBIN	100 €

#### **EVENEMENTS AUTRES**

NOEL EMPLOYE	50 €
NOEL ENFANTS	50 € PAR ENFANT DE MOINS DE 16 ANS
VACANCES	150 € JUSQU'A L'INDICE BRUT 500 100 € AU DESSUS DE L'INDICE BRUT 500
RETRAITE	200 €

ARTICLE 2 - Les bénéficiaires de ces prestations seront : -les agents titulaires, stagiaires et contractuels - y compris en contrat aidé - exerçant à temps plein ou à temps partiel et ceux exerçant à temps non complet, en position d'activi-

-sont considérés en position d'activité les agents bénéficiant d'un congé suivant : congé annuel - maladie ordinaire - longue maladie - longue durée - accident de service maternité - adoption - formation professionnelle.

- Dans le cas de versement aux agents employés à temps partiel ou non complet, les prestations sont accordées sans aucune réduction de leur montant.

ARTICLE 3 - Ces prestations seront versées directement par la commune aux bénéficiaires sur présentation des justificatifs qui seront nécessaires.

ARTICLE 4 - Le montant des prestations fera l'objet d'un réajustement automatique lorsque les montants de référence ou les taux des différentes prestations seront revalorisés par un texte réglementaire.

ARTICLE 5 - Les sommes seront imputées sur le chapitre 012, à l'article 6478.

ARTICLE 6 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui prend effet au 1er janvier 2009.

#### ACCES HANDICAPES MAIRIE ET EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Monsieur le maire présente au conseil municipal les plans et les devis établis par la DDE de l'Oise pour les travaux de réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'église et à la mairie-école.

Après avoir examiné les plans présentés par la DDE de l'Oise et les devis correspondants, pour un montant HT de 5 971.60 € pour l'église et de 14 224.20 € (solution avec gardes corps) pour la mairie et l'école, soit un total de 20 195.80 € HT, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- · Accepte les plans et les devis pour le montant précité, soit un total de 20 195.80 € HT
- Décide la réalisation de ces travaux pour 2009
- Demande une subvention au taux de 45 % à l'Etat dans le cadre de la DGE

Etablit le plan de financement comme suit :

Montant des travaux :

20 195.80 € HT

Honoraires maîtrise d'ouvrage:

1 703.75 € HT

Soit montant total des travaux : 21 899..55 € HT

Subvention DGE

Au taux de 45 %:

9 854.80 €

Reliquat pris sur le budget

Primitif 2009

12 044.75 €

Monsieur le maire est autorisé à signer et à déposer les dossiers nécessaires.



## INFOS DIVERSES

#### CONSEILS POUR LA SECURITE DES PERSONNES AGEES CONTRE LES FAUX POLICIERS, LES FAUX GENDARMES, LES FAUX AGENTS EDF, POSTE OU DES EAUX

#### A votre domicile

N'ouvrez pas la porte à des personnes qui vous sont inconnues.

Méfiez-vous des visiteurs (souvent seul avant l'arrivée d'un comparse) se déclarant être des amis de la famille, des anciennes relations de travail, des femmes accompagnées d'enfants, des représentants de commerce et autres démarcheurs à domicile.

La grande majorité sont de bonne foi mais certains cherchent à profiter de la crédulité des gens.

Une bonne tête, une attitude chaleureuse ou sympathique entraînent facilement la confiance des victimes à l'égard des malfaiteurs.

Méfiez-vous des offres de service trop alléchantes des démarcheurs.

#### Il ne faut pas tenter les voleurs

Ne gardez pas de fortes sommes d'argent à votre domicile.

Placez vos objets de valeur dans une pièce où vous ne recevez pas de visiteurs.

Sur votre boîte à lettres, n'indiquez que votre nom de famille (pas de mention de « Veuf », « veuve » ou « Madame », ou « Monsieur ».

#### Rompez votre isolement

Ayez à proximité du téléphone, les numéros de vos proches, voisins, amis, médecins ainsi que les numéros d'appel de première urgence : gendarmerie, pompiers, SAMU etc...

#### Identifiez vos visiteurs

Avant d'ouvrir votre porte, identifiez vos visiteurs à l'aide d'un œilleton ou d'un entrebâilleur pour savoir à qui vous avez affaire.

Attention aux individus se réclamant agents EDF, du service des eaux, de la police ou de la gendarmerie etc... que vous ne reconnaîtriez pas formellement.

Ils doivent être munis de carte professionnelle, demandez la. S'ils vous demandent où se trouvent votre argent ou vos bijoux, ne jamais les conduire au lieu de la cachette.

Dans le doute, ne les faites pas entrer et assurez-vous de leur qualité en téléphonant au service concerné (vous trouverez le numéro de téléphone sur une facture).

Téléphonez éventuellement à un voisin ou à un proche, ou même n'hésitez pas à appeler la gendarmerie (faites le 17).

#### En cas de doute

Observer la personne afin de pouvoir le décrire

a-t-il des lunettes, une montre, un tatouage, une chaîne, les cheveux longs ou courts, une cicatrice ... ? Quelle est la couleur de ses vêtements ?

A-t-il un accent particulier?

Quelle direction de fuite?

Quel numéro de plaque d'immatriculation et quel véhicule ?

Combien sont-ils?

Si vous vous montrez méfiant et soupçonneux, généralement le faux agent se décourage et part rapidement sans vous inquiéter. Appeler néanmoins les gendarmes.

En cas de vol ou d'agression même verbale, faites immédiatement ou dès que possible, le 17.

## INFOS DIVERSES

## RESULTATS DE LA DERNIERE ANALYSE D'EAU du 27 novembre 2008

Lieu de prélèvement : Mairie

	·	
Température de l'eau	12.9°c	25
рН	7,00 unité pH	9
Chlore libre	0.07 mg/LC12	
Chlore total	0.10 mg/LCl2	
Paramètres micro-biologiques	Résultat	Norme
Bact.aér.revivifiables à 22° - 68h	< I n/ml	
Bact aér revivifiables à 36° - 44h	l n/ml	
Coliformes totaux /100ml-MS	0 n/100ml	0
Entérocoques	0 n/100ml	0
Escheria coli / 100 ml	0 n/100ml	0
Paramètres physico-chimiques		
Aspect $(0 = R.A.S.)$	0	
Turbidité néphélométrique	< 0,1 NFU	2
Coloration	< 5 mg/1 Pt	15
Odeur (0=RAS, sinon =1 cf comm.)	0	
Conductivité à 20°C	739 μS/cm	> 1000
Conductivité à 25°C	825 μS/cm	> 1100
Fer total	< 20 μg/l	200
Nitrites (en NO2)	< 0.01 mg/l	> 0.50
Nitrates (en NO3)	< 2 mg/l	> 50

Conclusions sanitaires : Eau de bonne qualité batériologique et physico-chimique au regard des paramètres recherchés.

## Horaires d' HIVER DE LA DECHETTERIE DE NOYON (du 1er novembre au 31 mars)

LUNDI	13 h - 18 h
du MARDI au SAMEDI	9 h - 12 h 13 h - 18 h
DIMANCHE	9 h - 13 h





#### Permanences du Maire et des Adjoints 1er trimestre 2009

	SAMEDI
Mr BARBILLON	24 janvier 21 février 21 mars
Mme HALLU	17 janvier 14 février 14 mars
Mr VALCK	31 janvier 28 février 28 mars
Mr TROUILLET	10 janvier 7 février 7 mars

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi doivent prendre rendezvous en téléphonant au secrétariat au 03 44 09 24 04

ou 09 79 09 50 34



#### HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30 Pour tout rendez-vous

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34

#### LA RECYCLERIE

672, chemin des prêtres Noyon 03 44 09 70 30

La recyclerie récupère : mobilier, électroménager, matériel hifi, jouets, bibelots, tondeuses, vélos, outillage, vaisselle etc...

> Apports du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

\*\*\*\*\*\*

L'atelier vente est ouvert tous les mercredis de 13h30 à 17 h ainsi que les samedis, de 10h à 17h sans interruption.







Objectif: 10 000 tonnes envoyées au Centre de Valorisation Energétique en 2008, 9 800 tonnes en 2009 !

Le challenge est de **jeter moins.** Alors, ensemble réussissons le pari de diminuer de **2** % nos tonnages envoyés au Centre de Valorisation Energétique.

Les déchets, leur gestion, le coût du traitement coûtent de plus en plus cher. Le Grenelle de l'Environnement, le développement durable invitent à réduire les déchets.

En faisant les bons gestes à l'achat, en triant bien les emballages et les journaux/magazines, en compostant les restes de légumes, fruits, épluchures, en rapportant à la déchetterie ou au magasin, les piles, les vieux appareits électriques, il est possible de contribuer au développement durable et de préserver les ressources naturelles.

#### Quelques définitions :

- le recyclage, procédé qui consiste à réutiliser totalement ou en partie les matériaux qui composent un produit en fin de vie, pour fabriquer de nouveaux produits.
- le réemploi (recyclerie), c'est donner une seconde vie aux objets dont on ne se sert plus.
- la réutilisation consiste à utiliser un matériau récupéré pour un usage différent de son premier emploi. De nouveaux objets peuvent être confectionnés à partir de pièces ou de fonctions récupérées : jouets, outils, artisanat, accessoires, matériel pour la construction, etc.
- le compostage : décomposition de la matière organique sous l'action des bactéries présentes : obtention de compost,

Aujourd'hui, chacun de nous jette 6 kg de déchets par semaine qui sont brûlés au Centre de Valorisation Énergétique de Villers St Paul. Il est possible de jeter moins.

### Comment bien trier et réduire le poids des déchets à brûler ?

Les emballages : dans le sac ou le bac JAUNE

















cartons à plat s'ils ont en grande quantité

Les journaux / magazines : dans le sac ou le bac BLEU









#### Où ça va?

Tout ce qui est recyclable va au Centre de tri de Villers St Paul et est envoyé dans les usines de fabrication :

Acier : ARCELOR Aluminium : AFFIMET Emballages Plastiques : SITA Journaux/Magazines : NORSKE SKOG

Carton : OTOR Négoce Picardie Briques alimentaires : DHP

#### Les autres déchets

Appareils à pile ou à prise

Piles : les 3/4 des piles finissent à la poubelle et polluent la filière. Elles doivent être rapportées dans les magasins de vente.

Attention! Bien trier piles classiques et piles boutons!

Pour bien faire : choisir des piles rechargeables.

#### Triez bien! Triez malin!

#### Le verre

Le verre est à apporter en apport volontaire dans les bennes à verre présentes sur la commune.

Ne pas mettre de la vaisselle, des plats en pyrex, vitro-céramique, ampoules, vases...



#### Faire du compost

Afin d'alléger votre poubelle, vous pouvez faire du compost en tas ou dans un composteur avec les déchets suivants : épluchures de fruits, de légumes, marc de café, serviette en papier, coquilles d'œuf, tonte de pelouse, feuilles, fleurs fanées ou séchées. Cela permet de retirer 1 kg par jour.

Une nouvelle opération de vente de composteurs est prévue courant 2009.

A mettre dans la poubelle "Ordures Ménagères" (ne pas trier)











- les blisters (emballages de journaux, magazines...)
- papiers lacérés, passés au destructeur (en bandelettes)
- les post-it

#### Et les déchets dangereux?





Ils sont à porter à la déchetterie du réseau Verdi et à remettre au gardien.

#### Les bons gestes d'achat

#### A la maison

- Réparez avant de jeter (recollez des objets cassés, ressemelez vos chaussures...),,
- Donnez une seconde vie à vos vêtements, chaussures, jouets, meubles... en les donnant à la recyclerie du Pays Noyonnais,
- Compostez vos déchets de jardin et de cuisine afin d'obtenir un engrais gratuit et naturel.

#### Pendant vos courses

- Choisissez des produits sans emballages inutiles : achetez en vrac (thé, fruits, légumes, fromage...), utilisez des écorecharges
- Achetez des produits durables : piles rechargeables, ampoules basse consommation, jouets en bois....,
- Utilisez des cabas et sacs réutilisables pour faire toutes vos courses.
- Evitez les produits à usage unique : lingettes, mouchoirs en papier, rasoirs jetables....,
- Comparez et choisissez les appareils à faible consommation d'énergie (classe A recommandée).

Des numéros sont mis à votre disposition pour tout renseignement concernant vos déchets ménagers :

Tri: 03 44 09 60 55

ainsi qu'un numéro vert : 0800 60 20 02 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 00)

Recyclerie: 03 44 09 70 30 Problème Déchetterie: 03 44 38 29 00

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants : smvo@smvo.fr Ecoemballages.fr—ademe.fr—çachauffe.fr—fne.asso.fr—produitsrecycles.com

Nous vous remercions de votre engagement et de votre contribution pour un environnement meilleur.

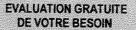
## autres infos

#### L'aide a domicile

Plusieurs associations proposent des aides à domicile pour les personnes âgées et les autres dans tous les domaines : aide à la personne, soins infirmiers, aide aux tâches ménagères, petits bricolages. jardinage, garde d'enfants, livraison de courses etc...



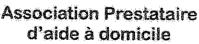
Le groupe L'Aide à Domieile. un choix complet de services à domicile de qualité



PRESENT SUR TOUT LE DEPARTEMENT DE L'OISE







- ▶ Aide à la Personne
- ▶ Tâches Ménagères
  - Personnel diplômé et/ou formé
  - Savoir-faire reconnu - Agrément qualité
  - Réductions d'impôts\*



ASDAPA Beauvais Tél. 03.44.48.10.18 ASDAPA Complègne Tél. 03.44.40.25.83

ASDAPA Monchy St Eloi Tél. 03.44,25,30,70 ASDAPA Service de Soins

Tél. 03.44.40,29,73

Email: contact@asdapa.asso.fr

#### Association Mandataire d'aide à domicile

- ▶Tâches Ménagères
  - ▶ Garde d'enfants
- ▶ Aide à la Personne
- ► Garde de nuit, Garde 24h/24

- Agrément qualité Mise en place rapide de l'aide Béductions d'impôts\* 640 adhérents-employeurs nous font confiance



ASSADO Beauvais Tél. 03.44.05.17.34 ASSADO Compiedne Tél. 03.44,40,32.63 ASSADO Monchy St Eloi Tél. 03.44.24,46.07

Enail: contact@assado.asso.fr



#### Nouveau Association prestataire de services à domicile

- ➤ Prestations de petits bricolages
- ▶ Petits travaux de jardinage
  - Entretien de la maison et travaux ménagers

 Un service personnalisé Réductions d'impôts\* Interventions ponctuelles ou régulières



**ADOMOISE** Monchy Saint Eloi Tél. 03,44,24,52,48

Email: contact@adomoise.asso.fr

## autres infos



#### Activité aide à domicile

Service mandataire, l'Abej-Coquerel vous propose :

- · une aide à domicile (ménage, courses, cuisine)
- une auxiliaire de vie (toilette)
- une garde de nuit
- une garde d'enfant

Nous assurons pour vous les démarches administratives liées à l'embauche et vous proposons d'établir gratuitement un devis.

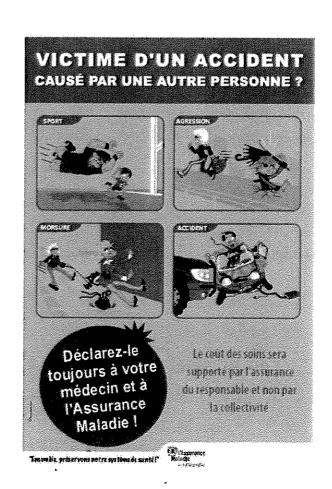
#### Selon les cas:

- Déduction fiscale sur le revenu égale à 50% des dépenses engagées pour le salaire de votre salarié(e).
- Exonération des charges patronales
- Aides du conseil général (APA, PCH)

#### Contactez-nous

Pierrefonds: 03 44 42 77 32 Ribécourt: 03 44 75 05 06 Noyon: 03 44 43 09 89 asd@abej-coquerel.org asd ribecourt@abej-coquerel.org

LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE VOUS INFORME



#### LAURÉATS DU CONCOURS DES MAISONS DECOREES

<u> AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA</u>

ler prix : Mr et Mme HACHE - rue du Château 2ème prix : Mr et Mme RAYE - rue des Vignes 3ème prix : Mr et Mme DUBOIS - rue des Vignes 4ème prix : Mr et Mme BERNARD, rue des Vignes 5ème prix : Mr et Mme DHENIN, rue du Château 6ème prix : Mr et Mme FOYART, rue de l'Archerie 7ème prix : Mr et Mme MESUREUR, rue des Vignes 8ème prix : Melle STRA et Mr AVOT, rue des Vignes

9ème prix : Mr et Mme PAPIN, rue du Château
10ème prix : Mr et Mme CHOPIN, rue de la Folle Emprise
11ème prix : Mr et Mme LINARES, rue du Château
12ème prix : Mr QUATREVAUX, rue des Vignes
13ème prix : Mr et Mme DELELIS, chemin des Chênes
14ème prix : Mr et Mme ILLOUL, rue de la Folle Emprise
15ème prix : Mr SILLY et Melle ANDRADE, rue du Château

Toutes nos félicitations aux lauréats et bravo à tous les participants !

<u> AAAAAAAAAAAAAAAAAA</u>

#### SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE



Le jeudi 20 novembre 2008

## Du côté du Comité des Fêtes 🕻



#### De la musique ... des moules ... des frites ...

Le travail n'a pas manqué lors de la soirée dansante organisée par le comité des fêtes en octobre dernier. Il aura fallu gratter et préparer 170 kg de moules, et cuire 100 kg de frites afin de rassasier tous nos convives.

Quelques pas de danse pour une bonne digestion, une dose de convivialité et un soupçon de bonne humeur... tous les ingrédients étaient réunis pour que la soirée soit bonne!

Merci à vous tous de votre participation.



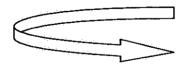


#### En attendant les fêtes de fin d'année

Une nouvelle fois, nous avons donné rendez-vous à tous, sous le préau de l'école pour célébrer avec un peu d'avance la fin de l'année. Les plus jeunes ont pu rencontrer le Père Noël qui ne s'est pas lassé de poser pour les photos et a distribué quelques gourmandises. Vin et chocolat chauds, châtaignes grillées ont été servis tandis que la municipalité remettait les prix du concours des maisons décorées.



#### Et n'oubliez pas notre prochaine soirée





#### VILLE



Samedi 7 février à partir de 19 h 30 – salie polyvalente Le comité des fêtes vous propose une

and the second second control of the second second

GRANDE SOIREE DISCO

Un repas dansant et une animation garantie avec...

La chanteuse W A N I N A

Les 4 DANSEUSES du groupe DISCO DANCE

D. WILLS à la sono

Et l'équipe DU SOLEIL DANS LA CUISINE qui préparera devant vous une véritable PARLIA

#### MENT

Kir (ou 1 boisson sans alcool) Paella (ou assiette froide) – Fromage – Dessert – Café

Tarifs: adultes 25 € - enfants jusqu'à 12 ans 12,50 €

Parking gardé

Les tenues disco seront les bienvenues ! Réservations jusqu'au 31 janvier dernier délai, dans la limite des places disponibles, auprès de

Christian Denizart Jean-Michel Hallu

03.44.09.38.85. 03.44.09.24.00. 03.44.09.29.16.





#### A l'occasion de la nouvelle année, le Foyer Rural et tous ses membres actifs vous présentent leurs meilleurs vœux.



#### CE QUI C'EST PASSE CET AUTOMNE

<u>Le samedi 25 octobre</u> : un loto en salle et un concours de boules en nocturne étaient organisés. Une forte participation de joueurs était présente malgré la fraicheur de la nuit.

<u>Le dimanche 23 novembre</u> : le thé dansant organisé l'après midi n'a pas rencontré le succès escompté, il est vrai que le temps ne s'y prêtait pas avec la neige.

<u>Le dimanche 14 décembre</u> : avait lieu à la salle polyvalente la finale Picarde du jeu Régional « Champion ». L'équipe de finaliste composé de Malika Brunel, Carole Crinon, Dominique Trouillet et Bernadette Villain, ont terminé deuxième du département de l'Oise. Bravo et félicitations pour leurs connaissances sur la Picardie.

L'entracte musical a été animé par le musicien François Péri, jouant de multiples instruments.

<u>Le mercredi 31 décembre</u> : encore une fois, le réveillon de la St Sylvestre a connu son succès. Les douze coups de minuit ont été fêtés dans une très joyeuse ambiance conviviale comme à son habitude.

#### PROGRAMME D'HIVER

<u>Samedi 21 février</u>: un bal folk est organisé à la salle polyvalente à 21h. Le groupe de musique traditionnelle « *Palmyre* », très connu des amateurs, animera cette soirée.

Si vous souhaitez passer un bon moment, réservez vous dès maintenant cette animation. Un buffet-bar sera à votre disposition.

#### LES ACTIVITES

#### Médiathèque

Horaire d'ouverture : le lundi de 18h à 19h30 et le vendredi de 16h à 17h30.

Sont disponibles sur place non seulement de très nombreux ouvrages, mais également des CD et des DVD.

N'hésitez pas à pousser la porte, les bibliothécaires se feront un plaisir de vous accueillir et de vous guider dans vos recherches.

#### **Badminton**

Le mardi et le jeudi, de 19h à 21h. Inscription sur place.

A l'occasion d'un anniversaire ou d'une fête, faite vous offrir une belle raquette et venez vous entraîner sous les conseils de l'animatrice.



#### Tennis de table

Rencontrant des difficultés de démarrage, veuillez vous présenter aux heures d'animations en salle pour vous inscrire.

#### Atelier folk

Le mercredi de 19h30 à 21h. Inscription sur place.

#### Pédestre « Les Gros Mollets »

Le dernier dimanche du mois soit le: 25 janvier, 22 février, 29 mars, 26 avril. Le week-end du 1<sup>er</sup> mai permettra à 24 randonneurs de découvrir la Cote des Bar sur 3 jours.



#### CHREELEN RUNDELLE LEEUWELEN WELLEN WERTEN BEREITEN BEREIT

#### La Compagnie d'Arc

#### Derniers résultats

Jean-Baptiste Bernard a remporté la coupe des jeunes tireurs au tir aux lots de Salency.

Anne-Marie Louvigny a reçu 7 € pour un noir au prix de la ville de Noyon et Catherine Gimaret, 25 € pour ses « honneurs » au bouquet provincial de Coincy.

La saint Sébastien sera célébrée à Ville, le Dimanche 25 janvier avec la compagnie de Chiry : Messe à 9h30 suivie d'un dépôt de gerbe aux monuments aux Morts et d'un vin d'honneur.



#### Coupe d'hiver

Nous avons remporté la coupe 2007-2008 et donc changé de groupe pour le tir 2008-2009.

Six rencontres sont prévues avec les compagnies de Chiry, Salency et Noroy.

#### LES GAIS VILLE A JOIE

#### Vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année

Nous remercions Madame Prudhomme-Dubois pour le don qu'elle a fait aux anciens.

Nous remercions également toutes les personnes qui nous ont acheté un calendrier.

#### Venez nous rejoindre les jeudis à la salle pour un bon moment de convivialité!

#### CALENDRIER DE NOS REUNIONS pour le 1er trimestre

JANVIER	Jeudi 8	Jeudi 15	Jeudi 29
FEVRIER	Jeudi 5	Jeudi 12	Jeudi 26
MARS	Jeudi 5	Jeudi 12	jeudi26

Pour tous renseignements, s'adresser à Madame Yvonne Talon tél. 03 44 09 24 14



## Le coin des juniors



# Luiche Sorraine sans pâte

Préparation: 15 min Cuisson: 35 min



- 100 g de jambon

- 200 q de lardons revenus à la poêle

- 4 œufs entiers

- 1/4 | de lait

- un petit pot de crème fraîche

- 100 g de farine

- sel, poivre

#### **Préparation:**

Dans un saladier, verser la farine puis les œufs, le sel et le poivre. Bien mélanger avec une spatule. Verser la crème fraîche et le lait et mélanger de nouveau. Ajouter le jambon et les lardons. Mélanger le tout.

Verser dans un moule beurré. Faire cuire au four (thermostat 5 ou 6) pendant 35 min.

Attention! Quand tu fais la cuisine, fais toi aider par un adulte!

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Didier Delenclos - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet.

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email Mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet: http://mairie.de.ville.free.fr